

**Règlement particulier**  
**5<sup>ème</sup> Challoween Bad**  
**Bad On Challes**

Le 24 et 25 Octobre 2020 au Gymnase du Parc, 73190 Challes les eaux.

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la Fédération Française de Badminton sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 5<sup>ème</sup> Challoween Bad » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

1. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
2. Le Juge-Arbitre principal sera M. BAUDOUIN Pierre-Marie (ABC74).  
Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération Française de Badminton :  
Numéro d'autorisation :
3. Tous les joueurs participant au tournoi doivent être en règle avec la Fédération Française de Badminton.  
Le tournoi est ouvert aux joueurs vétérans, séniors, juniors, cadets et minimes. Il est fermé au Minibad, poussins et benjamins.  
Les joueurs ayant un classement entre P12 et D7 peuvent s'inscrire au tournoi.
4. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux différents et dans des séries différentes.  
Les tableaux sont : DD, DH et MX.
  - Les tableaux de DH et DD se joueront entièrement le samedi
  - Les tableaux de DMx se joueront entièrement le dimanche
5. Les joueurs n'ont pas la possibilité de choisir la série dans laquelle ils vont jouer. L'ensemble des paires d'une discipline sera divisé en catégories sur base de leur classement de manière à garantir des tableaux d'une grande homogénéité. Le nombre de catégories dépendra du nombre d'inscrits dans la discipline, de manière à éviter de trop grandes disparités de classements.
6. Tous les joueurs participant au tournoi doivent s'être acquittés du droit d'inscription auprès du BOC :
  - 17 euros pour 1 tableau
  - 23 euros pour 2 tableaux

Les inscriptions et paiements seront à faire directement en ligne sur Badnet ou bien en envoyant la feuille d'inscription accompagnée d'un chèque à l'ordre du BOC73 à l'adresse suivante :

PION Anaïs  
1466 route de Lovettaz  
73230 Saint Jean d'Arvey

**La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 18 Octobre 2020 (cachet de la poste faisant foi).**

7. Les droits d'inscriptions, passé la date limite d'inscription, ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail ou autre).

Tout joueur forfait après la date du tirage au sort, devra envoyer la justification de son forfait dans un délai de 5 jours, à la commission régionale arbitrage du lieu de la compétition à : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton 37, route du Vercors 38500 SAINT CASSIEN

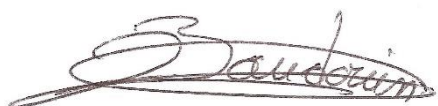
De préférence par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

- 8.** En cas de forfait, un joueur de double peut être remplacé par un joueur inscrit, ou choisit par le joueur seul dont le partenaire est forfait.
- 9.** Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité à 150 joueurs.
- 10.** Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre avec l'aide du CPPH de Poona daté du Lundi 19 octobre 2020. Les tableaux seront constitués le Lundi 19 octobre 2020-
- 11.** Les horaires et l'ordre des matches seront affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être annoncés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu. (Voire plus avec l'accord des joueurs et seulement pour des contraintes horaires de logistique).
- 12.** Tout joueur voulant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre et obtenir son accord. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
- 13.** Tout joueur, dès son arrivée dans le gymnase devra se présenter à la table de marque. Après l'annonce de leur match, les joueurs auront 3 minutes pour se rendre sur le terrain, se préparer et effectuer le test des volants. Passé un délai de 5 minutes, tout joueur absent pourra être déclaré W.O. par le Juge-Arbitre.
- 14.** Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tout le matériel nécessaire à son match ainsi qu'un nombre suffisant de volants.
- 15.** Les joueurs peuvent quitter le terrain pendant les interruptions de 60 et 120 secondes, mais ils doivent être revenus 20 secondes avant la fin de l'arrêt de jeu.
- 16.** Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- 17.** Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus pour les joueurs classés, seront ceux mis en vente dans la salle, à savoir les « Babolat 4 ».
- 18.** Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
- 19.** Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
- 20.** Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs annoncés à jouer ainsi qu'aux entraîneurs à raison de 2 coachs par demi-terrain.
- 21.** Tout volant touchant une infrastructure fixe (paniers de basket, lampes) sera, au service annoncé « LET » à deux reprises et « FAUTE » à la troisième. Dans l'échange, tout volant touchant les infrastructures fixes sera annoncé « FAUTE ». Tout volant, touchant un filin dans le jeu ou au service sera annoncé « LET ».
- 22.** Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi.

- 23.** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au Juge-Arbitre avant son 1er match.
- 24.** Le comité d'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
- 25.** Contestations : seul le responsable d'un club pourra contester auprès du Juge-Arbitre et ce juste après l'incident et non pas en fin de journée. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 26.** Situation sanitaire liée à la Covid-19 : Pas de vestiaires ni de buvette accessible lors du tournoi. Tous les joueurs devront respecter le protocole sanitaire en vigueur (en annexe).

BON TOURNOI A TOUS !!!

Signature du Juge-Arbitre:

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Saudoum", written over a horizontal line.

Le comité organisateur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes.